

Arts plastiques – Académie de Lille – Année scolaire 2006-2007

Extrait du dossier de rentrée – Source : IA-IPR d'arts plastiques

L'action des arts plastiques dans les dispositifs transversaux.

1. Les Itinéraires De Découverte – I.D.D. :

S'appuyant sur un choix motivé de l'élève parmi une offre variée de parcours et de thématiques, ils permettent des approches pluridisciplinaires à partir de connaissances partagées par les disciplines associées. Il est souhaitable que les professeurs d'arts plastiques puissent poursuivre leur investissement pédagogique dans les I.D.D. Mais dans ce cadre, il convient qu'ils soient une force de proposition d'itinéraires et pas seulement mis en situation de réponse à des sollicitations ponctuelles ou à des commandes plastiques strictement formelles.

Pour rappel, le suivi d'un I.D.D. avec une entrée artistique ou culturelle par un groupe d'élèves ne se substitue pas à l'heure hebdomadaire d'enseignement des arts plastiques

2. Les Ateliers Artistiques et les Classes à Projet Artistique et Culturel :

- Le cadre réglementaire :

Les Ateliers Artistiques et les classes à Projet Artistique et Culturel sont définis par des textes spécifiques au BOEN n°24 du 14 juin 2001.

Pour rappel, le suivi d'un atelier artistique pour un groupe d'élèves, toujours volontaires, ne dispense pas ni ne se substitue à l'enseignement obligatoire d'arts plastiques.

Une classe à projet artistique et culturel s'inscrit pour la durée prévue par les textes dans le temps d'enseignement des disciplines concernées et associées dans le projet. En collège, elle concerne nécessairement le niveau 6° et une classe entière. Les contenus abordés et le projet développé doivent être articulés aux programmes des disciplines impliquées.

- La situation récente :

Depuis trois ans, le nombre d'ateliers artistiques en arts plastiques est en réduction. Plusieurs causes sont repérables :

- o Une baisse globale des crédits affectés à ces dispositifs du fait de l'engagement des établissements sur d'autres priorités.
- o La participation de professeurs d'arts plastiques aux dispositifs de la réforme (I.D.D. notamment).
- o L'investissement de professeurs de la discipline dans des ateliers concernant d'autres domaines que les arts plastiques et contribuant activement à la diversification de l'offre d'éducation artistique (architecture, design, cinéma-audiovisuel, etc.) ou d'autres dispositifs (eroa, ...).
- o Mais aussi, un éloignement progressif des projets proposés par de nouveaux professeurs des objectifs propres aux ateliers artistiques, qui par ailleurs sont parfois confondus avec une classe à P.A.C. ou même des I.D.D. dans certains aspects.

Il est important que les professeurs d'arts plastiques proposent à nouveau des projets d'ateliers dans leur domaine. Qu'ils se ressaisissent ainsi activement, dans ce cadre éducatif, d'une opportunité de développer et d'approfondir leur action pédagogique : temps de pratique permettant des projets approfondis, liens entre les pratiques des élèves et la rencontre d'artistes, partenariats avec des institutions culturelles, explorations de pistes de travail prolongeant le cadre des programmes et inscrits dans la dimension artistique.

- La nécessité de communiquer son projet et son action :

Les professeurs d'arts plastiques qui animent cette année scolaire une classe à P.A.C. ou un Atelier Artistique dans les domaines suivants : arts plastiques, architecture, design, photographie ou cinéma-audiovisuel, doivent faire remonter à l'IA-IPR un court document avant les vacances de Noël qui sera communiqué aux professeurs chargés du suivi de ces dispositifs.

Si dans le cadre des dispositifs attenants à la mise en œuvre de la LOLF, des demandes de professeurs n'ont pas pu être validées mais qu'une action est conduite dans un cadre proche de l'atelier artistique ou de la classe à PAC, faire également remonter des informations. Ces éléments seront également utiles au groupe de suivi des ateliers.

Vous trouverez une fiche à télécharger sur le site Internet arts plastiques de l'académie dans la rubrique « ateliers artistiques ».

Vous pouvez également demander l'envoi de cette fiche au secrétariat des IA-IPR : daniele.fauquet@ac-lille.fr (indiquer en objet : fiche ateliers_PAC_APL_2004/05).